

Coronavirus : informations et réponses à vos questions

Comment les Hospices Civils de la Ville de Luxembourg organisent-ils le séjour des résidents pendant la période de confinement durant laquelle toutes sortes de visites venant de l'extérieur sont interdites et comment se déroulent les journées des résidents ? Quelles mesures de protection sont appliquées pour faire face à la propagation du coronavirus et pour prévenir le risque d'infection des résidents ?

Nos équipes de soins et d'encadrement continuent à assurer un **accompagnement des résidents au quotidien dans les unités de vie** ; les soins et les activités sont organisés dans le but de répondre au mieux aux besoins, tant au niveau individuel qu'au niveau de la vie en communauté tout en veillant au respect des mesures de prévention pour éviter la propagation du coronavirus au sein de nos structures. Nous avons réaménagé nos espaces communs pour permettre aux résidents de se rencontrer en petits groupes tout en respectant la distanciation physique de 2 mètres entre 2 personnes. Ainsi, la routine à laquelle sont habitués les résidents peut être maintenue de façon à ce qu'ils gardent leur rythme de vie et leurs habitudes sociales. Nos équipes sensibilisent les résidents à pratiquer une hygiène des mains régulière (lavage et/ou désinfection des mains) et à **appliquer les gestes barrière** (p.ex. tousser/ éternuer dans le coude ou un mouchoir à usage unique).

En tant que **famille et proches**, vous pouvez **garder un contact régulier** avec le résident malgré l'interdiction de visite. Vous pouvez utiliser les moyens de la technologie qui permettent aux résidents et aux familles et proches d'avoir des échanges en l'absence de contact physique. Donnez de vos nouvelles aux résidents et recevez les nouvelles de vos résidents en leur téléphonant, en utilisant la vidéocommunication par Smartphone privé du résident ou par Tablet professionnelle mise à disposition par les Hospices. Prenez contact avec le responsable de l'unité de vie qui vous indiquera les moments opportuns pour fixer un rendez-vous avec le résident et un membre de l'équipe soignante qui va aider le résident dans la manipulation des appareils. Si le résident et la famille le souhaitent, nos équipes peuvent également enregistrer des vidéo-messages avec le résident, qu'ils vous envoient par email. Bien évidemment, en tant que famille, vous pouvez utiliser les vidéo-messages à votre tour pour donner de vos nouvelles aux résidents. Les enfants et petits-enfants voudront peut-être envoyer des dessins ou photos ; nous pouvons les imprimer et les donner aux résidents. N'hésitez pas à demander au responsable de l'unité de vie les détails pour profiter de cette offre.

Pour **protéger les résidents**, le personnel porte un masque pendant toute la durée du poste et applique une hygiène des mains rigoureuse. Les équipes de tous les services et départements ont suivi une **formation d'hygiène spécifique** sur les mesures de protection pour minimiser le risque de propagation du coronavirus dans nos structures. Tout le **personnel a des consignes strictes de ne pas se présenter au travail en cas de suspicion du Covid-19**. Tant qu'un salarié n'est pas déclaré négatif, il ne pourra pas reprendre le travail, le but étant de protéger les résidents et les collègues de travail.

Pour les résidents et en fonction de différentes situations, **plusieurs formes d'isolement** peuvent être appliquées :

Si un résident présente les symptômes du Covid-19, il sera immédiatement placé en **auto-isolement** pendant une période de 7 jours. Si dans les 24 heures qui suivent l'auto-isolement, il est sans symptômes, l'auto-isolement sera levé. Le personnel a été formé à toutes les mesures de protection à appliquer pour toutes les activités de soins essentielles pendant cette période.

Un résident qui doit se déplacer régulièrement (plusieurs fois par semaine) à l'hôpital pour suivre ses traitements (dialyse, chimiothérapie, ...) est placé en **quarantaine** suivant une décision du ministère de la santé, qui sera également la seule instance à pouvoir lever la quarantaine pour ce groupe de résidents.

Un résident qui a séjourné à l'hôpital pour une intervention non- liée au coronavirus, doit, à son retour à l'Hospice de Hamm ou à l'Hospice de Pfaffenthal, être placé en **quarantaine** pendant 7 jours. Pendant les 7 jours qui suivent la quarantaine, il sera placé sous surveillance.

Si un résident a eu un contact étroit et prolongé avec une personne (résident ou personnel de soins) dont le diagnostic est confirmé par un test positif, il est placé en **quarantaine** pendant 7 jours à compter du diagnostic du cas confirmé. Pendant les 7 jours qui suivent la quarantaine, son état de santé sera surveillé.

Un résident qui a un test positif au coronavirus, est mis en **isolement** pendant au moins 14 jours après l'apparition des symptômes. L'isolement est poursuivi jusqu'à 48 heures après la disparition des symptômes.

Toutes les mesures qui sont prises ont toujours le même but : **protéger les résidents**. Dans tous les cas, les Hospices Civils vont prévenir immédiatement la famille du résident pour qui une des mesures d'isolement est appliquée. Ils vous informent sur tous les moyens de protection et de soins mis en œuvre. Les médecins agréés des Hospices Civils de la Ville de Luxembourg se sont organisés de manière à assurer une **présence et un suivi médical 24/7**. Vous pouvez bien évidemment prendre des nouvelles de votre résident en contactant directement le responsable de l'unité de vie où réside votre parent.

Un droit de visite peut être accordé exceptionnellement par la direction pour des situations particulières qui seront analysées au cas par cas et dans le strict respect de toutes les mesures de protection.

Toutes nos équipes (soins, encadrement, hôtellerie) sont engagées à fournir leurs services pour contribuer au bien-être des résidents et pour maintenir le niveau de qualité dans nos deux institutions. C'est avec professionnalisme et humanisme qu'elles interviennent quotidiennement de façon à préserver une normalité dans une situation hors du commun.